



**REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)  
PHASE CANDIDATURE**

**MARCHE GLOBAL SECTORIEL**

**CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE BEAUREPAIRE**

**T25.4002**

**HOSPICES CIVILS DE LYON  
Etablissement support du GHT Val Rhône Centre  
Direction des Achats  
45 rue Villon  
CS 48283  
69373 LYON CEDEX 08**

Date et heure limites de réception des plis

**MERCREDI 30 JUILLET 2025 à 12H30**

## SOMMAIRE

<u>1</u>	<u>OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION.</u>	<u>3</u>
1.1	OBJET DE LA CONSULTATION.	3
1.2	FORME DU MARCHÉ	3
1.3	CALENDRIER PREVISIONNEL	3
1.4	DECOMPOSITION DU MARCHÉ	3
1.5	VARIANTES	4
1.6	PROCEDURE DE PASSATION	4
1.6.1	PHASE CANDIDATURES	4
1.6.2	PHASE OFFRES	4
1.6.3	CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	4
<u>2</u>	<u>DESCRIPTION DE L'OPERATION</u>	<u>5</u>
<u>3</u>	<u>CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION</u>	<u>5</u>
3.1	FORME DES GROUPEMENTS	5
3.2	COMPETENCES	6
3.3	CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	6
3.4	CAPACITES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES	6
3.5	PIECES A REMETTRE EN CAS DE COTRAITANCE OU DE SOUS-TRAITANCE	8
<u>4</u>	<u>JUGEMENT DES CANDIDATURES</u>	<u>9</u>
<u>5</u>	<u>DISPOSITIONS GENERALES</u>	<u>9</u>
5.1	MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	9
5.2	MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION	10
5.3	COMMUNICATION DEMATERIALISEE	10
<u>6</u>	<u>CONTENU ET PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE A REMETTRE</u>	<u>10</u>
6.1	CONTENU DE LA CANDIDATURE	10
6.2	TRANSMISSION ET RENOUVELLEMENT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	11
6.3	PRESENTATION DES CANDIDATURES	12
<u>7</u>	<u>CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS</u>	<u>12</u>
<u>8</u>	<u>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>13</u>
<u>9</u>	<u>VISITE</u>	<u>13</u>

### **ANNEXE 1 : Procédures réponses dématérialisées fournisseur**

### **ANNEXE 2 : Mode Opérateur DUME fournisseurs**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION PHASE CANDIDATURES**

### ***Préambule***

Au sens du présent document, le code de la commande publique (CCP) s'entend comme faisant référence aux dispositions :

- De l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique (articles en L)
- Du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, portant partie réglementaire du code de la commande publique (articles en R et D)

## **1 Objet, forme et organisation de la consultation.**

### ***1.1 Objet de la consultation.***

La présente consultation a pour objet les travaux :

### **CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE BEAUREPAIRE T25.4002 Phase candidatures**

Codes CPV :

- 45215140-0 : Travaux de construction d'équipements hospitaliers
- 71221000-3 : Services d'architecte pour les bâtiments.
- 71300000-1 : Service d'ingénierie

**Lieu(x) d'exécution** : Centre Hospitalier Intercommunal de Beaurepaire  
33bis avenue Louis-Michel Villaz – 38270 BEAUREPAIRE

### ***1.2 Forme du marché***

Marché global sectoriel conformément à l'article L2171-5 du Code de la Commande Publique.

### ***1.3 Calendrier prévisionnel***

- Date limite de remise des candidatures : 30/07/2025
- Jury candidatures : mi-septembre 2025
- Envoi du DCE : fin septembre 2025
- Remise des offres initiales : décembre 2025
- Négociations : de fin janvier à fin février 2026
- Remise des offres finales : fin mars 2026
- Jury attribution : mai 2026
- Notification du marché : fin juin 2026
- Durée prévisionnelle des études : 8 mois maximum à compter de l'ordre de service études
- Durée prévisionnelle des travaux : 24 mois maximum

### ***1.4 Décomposition du marché***

Les prestations font l'objet d'un lot unique. Les prestations ne sont pas décomposées en tranches.

## **1.5 Variantes**

Il n'est pas prévu de variante.

## **1.6 Procédure de passation**

Le marché est passé selon la procédure avec négociation, en application des articles L2124-3, R2124-3, R2161-12 à R2161-23 du Code de la Commande Publique.

### **1.6.1 Phase Candidatures**

Les documents de consultation au stade candidature sont :

- Le présent règlement de consultation – Phase candidatures,
- La note programmatique,
- Le tableau de présentation des références,
- La fiche synthétique de la candidature,
- Le cadre powerpoint de présentation des illustrations des références architecturales
- Le formulaire DC1
- Le formulaire DC2
- L'accord de souscription attestation légale
- Le mode opératoire DUME fournisseurs
- La procédure de réponses dematerialisées

Le nombre de candidats retenus pour la présente procédure avec négociation est de **4 maximum**. Lorsque le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au nombre maximum indiqué, l'acheteur peut poursuivre la procédure avec ces candidats.

### **1.6.2 Phase Offres**

L'organisation générale de l'appel d'offre sera précisée aux candidats admis à participer. Chaque candidat ayant remis une offre finale conforme au cahier des charges recevra une prime ferme d'un montant maximum de **150 000 € HT (Cent-cinquante mille euros hors taxe)**.

### **1.6.3 Critères de jugement des offres**

La sélection du titulaire du marché sera effectuée par le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants, et selon leur pondération indiquée ci-après :

Critères & thématiques	% de la note globale
<b>Coût global de l'offre (étude et travaux)</b>	<b>50%</b>
<b>Qualité fonctionnelle et architecturale</b>	<b>30%</b>
<i>Fonctionnalité : surfaces, organisation spatiale des locaux, répartition des fonctions, maîtrise et cohérence des flux, ergonomie des locaux, ...</i>	
<i>Architectural : écriture architecturale, insertion dans le site, qualité des abords et des aménagements extérieurs, respect de la biodiversité...</i>	
<i>Qualité de vie : confort visuel, acoustique, thermique et hygrothermique, bioclimatisme, qualité de l'eau et de l'air, accessibilité...</i>	
<b>Qualité environnementale, technique et sociale</b>	<b>10%</b>
<i>Respect de l'environnement, limitation de l'empreinte carbone pendant le chantier et le cycle de vie du bâtiment : consommations d'énergies prévisionnelles, matériaux et modes constructifs prévus, charte environnementale du chantier,...</i>	
<i>Conception technique : maintenabilité et durabilité des façades et des installations, qualité et niveau de performance des matériaux et équipements, ...</i>	
<i>Social : niveau d'engagement sur l'emploi de personnel en insertion professionnelle et en situation de handicap...</i>	
<b>Qualité organisationnelle et délais</b>	<b>10%</b>
<i>Organisation du groupement, coordination des études et des travaux, pertinence du calendrier et du phasage, capacité à optimiser les délais maximums imposés...</i>	

## 2 DESCRIPTION DE L'OPERATION

L'opération est décrite dans la note programmatique jointe.

## 3 CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION

La candidature doit être présentée par un groupement d'opérateurs économiques.

### 3.1 Forme des groupements

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

S'agissant du présent marché, il est demandé que le mandataire du groupement soit l'opérateur économique portant la compétence « constructeur ».

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membre de plusieurs groupements.

Le marché sera notifié au seul mandataire qui représente l'ensemble des membres du groupement.

### 3.2 Compétences

L'équipe candidate devra réunir l'ensemble des capacités techniques et professionnelles requises, en contrat global (conception réalisation, marché global sectoriel, marché global de performance) pour des projets de taille, nature et complexité comparables.

Les équipes candidates doivent présenter l'ensemble des domaines de compétence **obligatoires** suivants :

- **Compétence « constructeur » tout corps d'état et management d'opération en marché global :** le candidat devra présenter une compétence d'entreprise générale bâtiment ; le dispositif constructif n'est pas imposé par le maître de l'ouvrage qui reste ouvert à des modes constructifs alternatifs et innovants (ossature bois, ossature métal, préfabrication béton, pré-murs, ...) permettant entre-autres une réduction substantielle de la durée de construction et des nuisances.
- **Compétence « conception architecturale » :** le candidat devra réunir l'ensemble de la compétence requise, dont obligatoirement celle d'un architecte qui aura la responsabilité de l'établissement du projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire, en vertu de l'article 3 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977,
- **Compétence « études techniques TCE » :** cette compétence est relative à toutes les spécialités techniques de bâtiment ; les spécialités présentées pour cette compétence relèvent de la responsabilité du candidat.

### 3.3 Capacité économique et financière

Chaque membre du groupement doit en outre apporter la preuve qu'il dispose d'une assurance pour les risques professionnels.

### 3.4 Capacités techniques et professionnelles

#### 1. Qualifications professionnelles :

- Pour les architectes : Inscription à l'ordre des architectes.
- Pour chaque compétence :
  - Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants le cas échéant ou preuve équivalente.
  - L'indication des titres d'études et professionnels du candidat et, ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de même nature que celle du marché.
  - L'indication des noms et des qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché.

#### 2. Références :

Un nombre de références a été fixé. Il s'applique par compétence obligatoire précédemment listée.

Chaque candidat présentera **3 références** pour des projets réalisés en contrat global, de taille, nature et complexité comparables au présent marché pour chaque compétence obligatoire.

Les références auront été exécutées au cours des 5 dernières années ou seront en cours (en études ou en travaux).

Les présentations de concours ou de consultations non remportés ne seront pas prises en compte.

Le choix des références présentées relève de la responsabilité exclusive du candidat. Ces références devront correspondre à des projets dont les caractéristiques sont les plus pertinentes au regard de l'opération. Cette pertinence sera un critère de sélection des candidatures.

Si, toutefois, le candidat transmettait plus de références que demandé sous la forme d'une liste, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de n'évaluer que les premières références de la liste correspondant au nombre de références demandé. A l'opposé, si le candidat transmettait moins de références que demandé, les références non présentées se verraient attribuer la note minimale, ce qui dégraderait la note globale du candidat.

Les 3 références présentées seront chacune détaillées et argumentées sur le tableau Excel fourni dans le dossier de candidature et reportée dans la fiche synthétique de la candidature.

Compétences	Références
<p><b>Constructeur » tout corps d'état et management d'opération en marché global</b></p>	<p>3 références les plus pertinentes au regard du projet, assorties le cas échéant d'attestations de bonne exécution, indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intitulé de la référence</li> <li>- Nom et adresse de l'opération</li> <li>- Maître de l'ouvrage et ses coordonnées</li> <li>- Assistant à maîtrise d'ouvrage (le cas échéant)</li> <li>- Intervenants études et travaux en précisant les compétences de chacun</li> <li>- Description de l'opération : programme, volume en surface, technicité, conditions de réalisation</li> </ul> <p>Montant du marché en € HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partie études</li> <li>- Partie construction</li> </ul> <p>Description précise des prestations prises en charge par le candidat au sein du groupement, le cas échéant</p> <p>Date de démarrage du chantier</p> <p>Durée et date de fin du chantier</p> <p>Argumentaire sur l'adéquation de la référence avec le projet.</p> <p><b><i>Le candidat fournira à l'appui pour chacune des références une fiche de présentation de la référence sur format A4.</i></b></p>
<p><b>Conception architecturale</b></p>	<p>3 références les plus pertinentes au regard du projet, assorties le cas échéant d'attestations de bonne exécution, indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intitulé de la référence</li> <li>- Nom et adresse de l'opération</li> <li>- Maître de l'ouvrage et ses coordonnées</li> <li>- Assistant à maîtrise d'ouvrage (le cas échéant)</li> <li>- Intervenants études et travaux en précisant les compétences de chacun</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Description de l'opération : programme, volume en surface, technicité, conditions de réalisation</li> </ul> <p>Montant du marché en € HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partie études</li> <li>- Partie construction</li> </ul> <p>Description précise des prestations prises en charge par le candidat au sein du groupement</p> <p>Date de démarrage du chantier ?</p> <p>Durée et date de fin du chantier ?</p> <p>Argumentaire sur l'adéquation de la référence avec le projet.</p> <p><b>Le candidat fournira à l'appui pour chacune des références :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Une fiche de présentation de la référence sur format A4</b></li> <li>- <b>Des illustrations : perspectives, photos, plans...sur format powerpoint, 1 diapo par référence.</b></li> </ul>
<p><b>Etudes techniques TCE</b></p>	<p>3 références les plus pertinentes au regard du projet, assorties le cas échéant d'attestations de bonne exécution, indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intitulé de la référence</li> <li>- Nom et adresse de l'opération</li> <li>- Maître de l'ouvrage et ses coordonnées</li> <li>- Assistant à maîtrise d'ouvrage (le cas échéant)</li> <li>- Intervenants études et travaux en précisant les compétences de chacun</li> <li>- Description de l'opération : programme, volume en surface, technicité, conditions de réalisation</li> </ul> <p>Montant du marché en € HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partie études</li> <li>- Partie construction</li> </ul> <p>Description précise des prestations prises en charge par le candidat au sein du groupement, le cas échéant</p> <p>Date de démarrage du chantier</p> <p>Durée et date de fin du chantier</p> <p>Argumentaire sur l'adéquation de la référence avec le projet.</p> <p><b>Le candidat fournira à l'appui pour chacune des références une fiche de présentation de la référence sur format A4</b></p>

Il est précisé qu'aucune pièce relevant d'une prestation d'étude n'est à fournir à ce stade. Seuls les candidats admis à participer à la consultation remettront de telles prestations.

### **3.5 Pièces à remettre en cas de cotraitance ou de sous-traitance**

Si le candidat a besoin d'autres opérateurs économiques (sous-traitants, cotraitants, etc.) pour remplir les capacités professionnelles, techniques et financières définies ci-avant, il peut demander que soient également prises en compte leurs capacités.

Le nombre maximal de références s'applique par domaine de compétence.

L'appréciation des capacités se fera par domaine de compétence.

Il faut noter que certains diplômes ou labels en matière de qualification ne peuvent pas être portés par le sous-traitant dans certains marchés (exemple : architecte >> En vertu des dispositions de l'article 37 du Code des devoirs professionnels des architectes issu du décret n°80-217 du 20 mars 1980, le ou les architectes candidats doivent obligatoirement être membres du groupement.)

**En cas d'appui d'une filiale ou d'une maison mère :**

Les capacités d'entreprises membres du même groupe que le candidat, ne pourront être prises en considération que dans l'hypothèse où le candidat apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché (attestation sur l'honneur fournie par la société qui met les moyens à disposition).

**En cas de recours à l'intérim :**

Le candidat ne peut se prévaloir des moyens que lui fournira ultérieurement une agence d'intérim pour répondre aux capacités minimales exigées que dans l'hypothèse où il pourra en apporter la preuve (attestation de l'agence d'intérim qu'elle sera bien en mesure d'apporter au candidat, en temps utile, les moyens en personnel requis par l'exécution du marché). A défaut de cette attestation, ce sont ses seuls moyens qui seront pris en compte.

## **4 JUGEMENT DES CANDIDATURES**

Dans un premier temps, le pouvoir adjudicateur vérifie :

1- la présence de l'ensemble des domaines de compétence obligatoires à présenter au stade de la Candidature : **il n'y aura pas de demande de complément sur ce point.**

*Ce premier élément ne faisant pas l'objet de complément, s'il était manquant, la candidature dans sa totalité sera déclarée non conforme, et ne fera donc pas l'objet d'une demande de complément sur les autres points.*

2- La présence de l'ensemble des pièces du dossier administratif : après demande éventuelle de complément

3- La présence des éléments d'information sur les capacités financière, techniques et professionnelles après demande éventuelle de complément

Dans un second temps, le pouvoir adjudicateur vérifie les capacités de l'équipe au regard des éléments demandés aux articles 3.3 et 3.4 du présent règlement.

Dans un troisième temps, les candidats sont appréciés selon leur **capacité professionnelle et technique évaluée** :

- **Au regard de la qualité et de la pertinence des références argumentées pour chaque compétence demandée.**
- **Au regard de la pertinence l'équipe présentée.**

Si l'une des compétences est jugée insatisfaisante, au regard de la qualité et pertinence des références argumentées, alors l'ensemble du groupement sera jugé comme insatisfaisant.

## **5 DISPOSITIONS GENERALES**

### **5.1 Modalités d'obtention du dossier de consultation**

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire.

**Toutefois, les Hospices Civils de Lyon attirent l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet aux soumissionnaires d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.**

Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.

Le dossier de consultation est téléchargeable en se connectant à <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents de la consultation, les candidats devront disposer des logiciels leur permettant de lire les formats suivants :

- .zip, .rar ;
- Excel, Word, PowerPoint, Access (Pack Microsoft Office 2003 ou supérieur) ;
- PDF.

### **5.2 Modification de détail du dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des plis. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des plis est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **5.3 Communication dématérialisée**

Le candidat doit impérativement transmettre une adresse mail valide pendant toute la durée du marché. Celle-ci permettra aux Hospices Civils de Lyon la notification de documents et/ou la transmission d'informations.

Cette adresse mail doit figurer dans la lettre de candidature (DC1) et dans la fiche synthétique de la candidature et en cas de modification de celle-ci, le pouvoir adjudicateur doit être averti dans les plus brefs délais.

## **6 CONTENU ET PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE A REMETTRE**

Conformément à la loi n°94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, les documents fournis par le candidat en réponse à la présente consultation seront rédigés en langue française.

Dans l'hypothèse où un candidat étranger produirait un document émanant d'une administration de son pays d'origine, ce document devra être accompagné de la traduction en langue française.

### **6.1 Contenu de la candidature**

La composition de l'équipe candidate et les compétences de chacun de ses membres devront être clairement identifiées dans la candidature.

L'équipe candidate doit remettre un dossier de candidature pour chaque compétence demandée.

L'équipe candidate peut présenter sa candidature :

- soit par le biais du DUME : ce dernier devra être rédigé en français.

Le cas échéant, le mandataire du groupement renseigne directement le DUME sur le profil d'acheteur en suivant les étapes indiquées sur la présentation « DUME ».

- soit par le biais des formulaires DC1/DC2 ou équivalents.

Les candidats remettent à l'appui de leur candidature les documents nommés ci-dessous :

- **La lettre de candidature présentant le candidat ou le groupement candidat sur une note A4 de 2 pages maximum sans annexes ;**
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Une fiche de synthèse de la candidature selon cadre fourni
- Le(s) document(s) justifiant de la capacité économique et financière :
  - Un tableau exposant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine d'activité faisant l'objet du marché réalisés ces trois dernières années
  - La preuve d'une assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.
- Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.
- Les entreprises nouvellement créées qui ne sont pas en mesure de fournir ces informations sur les trois dernières années ne seront pas évincées sur ce simple fait.
- S'il manque le chiffre d'affaires sur la dernière année, le candidat devra en expliquer les raisons et fournir les trois derniers chiffres d'affaires dont il dispose.
- En cas d'incapacité à fournir un ou deux chiffres d'affaires sur les trois dernières années, le candidat devra en expliquer les raisons et fournir tous les justificatifs.
- En cas d'incapacité à fournir trois chiffres d'affaires, le candidat devra produire une déclaration appropriée de banques.
- Le(s) document(s) justifiant de la capacité technique et professionnelle
  - L'habilitation professionnelle
  - Une Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
  - Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants, le cas échéant, preuve équivalente ou référence équivalente.
  - L'indication des titres d'études et professionnels du candidat et, ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de même nature que celle du marché
  - 3 Références comparables à l'objet de la consultation : Les opérateurs utiliseront le cadre de références fournis au présent dossier de consultation.

## **6.2 Transmission et renouvellement des documents administratifs**

Conformément à la réglementation, les candidats peuvent opter pour la **candidature numérique** afin de répondre à un marché public.

En effet, ils n'ont plus l'obligation de fournir les documents justificatifs dès lors que l'acheteur peut les obtenir directement :

- Soit par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique,
- Soit par qu'ils les ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation.

Pour simplifier et moderniser le mode de transmission et de renouvellement des documents administratifs tout en préservant leur sécurisation, les Hospices Civils de Lyon ont sélectionné un tiers de confiance : [attestationlegale.fr](http://attestationlegale.fr).

Dans le cas où le candidat est abonné à cette plateforme, il est inutile de transmettre les attestations mentionnées ci-dessus. Le candidat joint à sa candidature son quitus et donne accès aux HCL à son dossier pour qu'ils puissent récupérer les documents.

### **6.3 Présentation des candidatures**

Il est demandé aux candidats de soigner la présentation de leur candidature et d'organiser les documents qui la composent de la manière suivante :

#### 1 - Documents communs de la candidature :

Nommage des documents : *Nom document + nom mandataire*

- |                                       |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
| - DUME ou (DC1) et (DC2)              | format PDF         |
| - La lettre de candidature            | format PDF         |
| - Fiche synthétique de la candidature | format PDF + Excel |
| - Références                          | format PDF + Excel |
| - Illustrations                       | Powerpoint         |

#### 2- Documents par compétence

Nommage des documents : *Nom document + compétence + nom opérateur économique*

- |  |            |
|--|------------|
| - DC2  | format PDF |
| - Déclaration CA                               | format PDF |
| - Attestations assurance                       | format PDF |
| - Déclaration des effectifs                    | format PDF |
| - Certificats de qualification professionnelle | format PDF |
| - Titres d'études                              | format PDF |
| - Accord souscription attestation légale       | format PDF |

#### **Chaque document remis est dans un fichier distinct.**

Il est également formellement demandé aux candidats d'utiliser des libellés de fichier courts (moins de 30 caractères) et en rapport avec le contenu dudit fichier.

## **7 CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS**

Les opérateurs économiques remettront leur candidature et leur pli exclusivement sur le profil acheteur suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr> avant la date et l'heure limite de réception des plis.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. Seules les dates et heures reprises par cet accusé de réception et générées par le dispositif d'horodatage de la plateforme d'acheteur font foi pour le traitement de la procédure.

Aucune autre forme de transmission par voie électronique (par exemple, par courrier électronique) ne sera acceptée.

**Pour les modalités pratiques de constitution et de transmission des plis par voie électronique, le prestataire devra se conformer aux dispositions indiquées dans la note de procédure figurant en annexe de règlement de consultation.**

Le candidat dispose aussi de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse par voie dématérialisée. (Arrêté du 27 juillet 2018).

## **8 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pendant la phase de consultation, les candidats font parvenir leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires via le profil acheteur PLACE : [https://www.marches\\_publics.gouv.fr](https://www.marches_publics.gouv.fr) au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des plis.

**Les demandes adressées par tout autre moyen ne seront pas prises en compte.**

En cas de difficultés, vous pouvez joindre :

Monsieur Bruno PERRONE : 06 85 94 18 28 / [bruno.perrone@chu-lyon.fr](mailto:bruno.perrone@chu-lyon.fr)

Mail : [DA.DMS-CM4CL@chu-lyon.fr](mailto:DA.DMS-CM4CL@chu-lyon.fr)

## **9 VISITE**

Aucune visite de site n'est prévue au stade de la candidature. Elle sera obligatoire au stade de la remise des offres.